



**SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

RAA / 2023-01

PUBLICATION DU MARDI 31 JANVIER 2023



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2023-01

Publication du Mardi 31 Janvier 2023

SOMMAIRE

Arrêté

Numéro	Objet	Pages
000001	Arrêté du 05 janvier 2023 relatif à la fin de délégation fonction à un membre du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var – Mme VINCENDEAU Séverine.	4

Procès-verbal

Numéro	Objet	Pages
-	Procès-verbal de tirage au sort des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des PATS de catégorie A	6

ARRETE

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Direction

Numéro : **000001**

Arrêté relatif à la fin de délégation de fonctions
accordées à un membre du bureau du Conseil
d'Administration du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du n° **005504** de Monsieur le Président du CASDIS en date du 23 novembre 2022 donnant délégation de fonction à Madame Séverine VINCENDEAU, 3^{ème} vice-présidente du Conseil d'administration du SDIS du Var, pour assurer la suppléance de la présidence du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du SDIS du Var.

Vu la délibération n° **22-50** en date du 18 novembre 2022 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var donnant délégation du CASDIS au Bureau, conformément à l'article L 1424-27 du CGCT ;

Vu la délibération n° **22-51** en date du 18 novembre 2022 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var donnant délégation à Monsieur le Président du CASDIS, conformément à l'article L 1424-30 du CGCT ;

Vu la délibération n° **22-52** en date du 18 novembre 2022 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative aux indemnités du président et des vice-président ;

Vu la délibération n° **22-54** en date du 18 novembre 2022 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var relative à l'élection des membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la décision n° **465262** du Conseil d'Etat en date du 6 décembre 2022,

CONSIDERANT le renouvellement des membres Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du n° **005504** de Monsieur le Président du CASDIS en date du 23 novembre 2022 donnant délégation de fonction à Madame Séverine VINCENDEAU, 3^{ème} vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var, pour assurer suppléance de la présidence du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du SDIS du Var est abrogé à compter de la décision n° **465262** du Conseil d'Etat en date du 6 décembre 2022.

Article 2 : L'intéressée cessera en conséquence de percevoir l'indemnité de vice-présidente attachée à l'exercice effectif de cette fonction à compter du 6 décembre 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté, qui sera affiché au siège de la DDSIS du Var sis 24, allée de Vaugrenier ZAC Les ferrières, 83490 LE MUY et publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Var (consultable au siège de la DDSIS du Var et sur le site internet www.sdis83.fr)

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue Racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et dans un délai de deux mois à compter de sa publicité pour les tiers, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Le Muy, le **05 JAN. 2023**

Le Président

du Conseil d'Administration du SDIS

1/1
24, Allée de Vaugrenier, ZAC Les Ferrières – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 – Tel : 04.94.60.37.00



Dominique LAIN

PROCES-VERBAL



Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

PROCES-VERBAL DE TIRAGE AU SORT DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PATS DE CATEGORIE A

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment l'article 23,

VU l'arrêté interministériel NOR : TFPF2204780A du 09 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique,

VU la Circulaire 22-008294-D de la Direction Générale des Collectivités Locales en date du 27 mai 2022 relatives aux élections des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté n° 004849 du 06 octobre 2022 du président du Conseil d'Administration du SDIS du Var portant organisation des élections des représentants des personnels administratifs et techniques spécialisés aux commissions administratives et paritaires de catégories A-B-C du SDIS du Var,

VU l'arrêté n° 004931 du 20 octobre 2022 du président du Conseil d'Administration du SDIS du Var fixant la liste définitive des électeurs à la Commissions Administratives Paritaires (CAP) des PATS de catégorie A du SDIS du Var,

VU l'arrêté n° 005209 du 10 novembre 2022 du président du Conseil d'Administration du SDIS du Var fixant la liste définitive des agents votant par correspondance à la CAP PATS de catégorie A du SDIS du Var,

VU l'ordre de service n° DIR 2022-19 en date du 06 octobre 2022 relatif aux élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires des SPP de catégories A-B-C et des PATS de catégories A-B-C du SDIS du Var,

CONSIDERANT le nombre de représentants du personnel à la CAP des PATS de catégorie A, fixé à 6 (3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants),

CONSIDERANT le procès-verbal de résultat de l'élection des représentants du personnel à la CAP des PATS de catégorie A en date du 08 décembre 2022, constatant l'attribution d'un siège à liste « AVENIR SECOURS » (organisation syndicale nationale de rattachement : CFE-CGC) et l'élection d'un titulaire et d'un suppléant,

GC *DF* *AM* *GA*

CONSIDERANT qu'une partie des sièges des représentants du personnel à la CAP des PATS de catégorie A du SDIS du Var n'a pas été pourvue par voie d'élection,

CONSIDERANT en conséquence qu'il y a lieu de procéder à un tirage au sort afin de pourvoir :

- 2 sièges de représentants du personnel titulaires,
- 2 sièges de représentants du personnel suppléants,

Non pourvus au sein de la CAP des PATS de catégorie A du SDIS du Var,

CONSIDERANT l'avis de tirage au sort du 09 janvier 2023 affiché dans les locaux administratifs de la Direction Départementale du SDIS du Var, sise 24, allée de Vaugrenier, Zac Les Ferrières à Le Muy et publié sur le site intranet du SDIS du Var à l'adresse www.sdis83.fr.

Le 30 janvier 2023 à 13h45, à la Direction Départementale du SDIS du Var, sise 24, allée de Vaugrenier, Zac Les Ferrières- 83490- LE MUY, s'est déroulé le tirage au sort des représentants du personnel titulaires et suppléants à la Commission Administrative Paritaire des PATS de catégorie A du SDIS du Var.

Le tirage au sort a été effectué par Monsieur Dominique LAIN, autorité territoriale, à partir de la liste électorale ne comportant que les électeurs à la CAP des PATS de catégorie A remplissant les conditions d'éligibilité.

Le tirage au sort s'est déroulé en présence des électeurs à la CAP des PATS de catégorie A et des membres du bureau de vote central commun à l'élection des représentants des PATS aux CAP de catégories A, B et C du SDIS du Var qui souhaitaient y assister.

Etaient présents à ce titre : Président : Monsieur Guillaume DECARD- Secrétaire : Mme Ameline MIFSUD-BERTELLE - Délégués de chaque liste de candidats :

□ Pour SA SPP-PATS 83 : ADJ Guillaume CIVRAY / ADJ François DE LA OSA
Electeurs présents au tirage : Madame Ludivine GUIAVARC'H, Madame Flore-Ange PASQUINI, Madame Céline SITRUK, Madame Emilie JONES, Monsieur Stéphane PLOUARD.

Le résultat du tirage au sort est le suivant, dans l'ordre chronologique de tirage au sort :

	NOM Prénom
1	Madame Emilie JONES
2	Madame Flore-Ange PASQUINI
3	Monsieur Régis MALLARINO
4	Monsieur Bruno MUNOZ
5	Monsieur Stéphane PLOUARD
6	Madame Céline SITRUK
7	Madame Ludivine GUIAVARC'H
8	Monsieur Michel OURAGHI
9	Monsieur Pascal JARNO
10	Madame Virginie GREGORACI

Il est procédé à un tirage au sort avec un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir, afin d'anticiper le cas où certains agents refuseraient de siéger ou démissionneraient à la suite de leur élection.

Les agents tirés au sort en tant que titulaires ou suppléants en seront informés sans délai.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 30 janvier 2023 à 13h55, a été, après lecture, signé par l'autorité territoriale, affiché dans les locaux administratifs de la Direction Départementale du SDIS du Var, sise 24, allée de Vaugrenier, Zac Les Ferrières à Le Muy et publié sur le site intranet et internet du SDIS du Var à l'adresse www.sdis83.fr.

Le Président,


Dominique LAIN

Le Secrétaire,

Nom, Prénom, Qualité
MIFSUD-BERTELLE Ameline



Les représentants des
organisations syndicales,

SA 83
Civray Guillaume

François
De la OSA

